

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Conservation	Source de la saisine : État
Avis n° 2024-14	
Date de validation 12/03/2024	Méthodologie pour la révision de la liste des données sensibles de la flore vasculaire

Ce chantier de révision est préalable à la diffusion en open data des localisations précises de données de biodiversité via la plateforme régionale du SINP que constitue l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine pour la flore, la fonge, les végétations et habitats naturels. La précédente liste d'espèces sensibles de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine, qui comporte **154 espèces, date de 2019** (publiée par arrêté préfectoral en janvier 2022). Ce travail de révision a été conduit par les trois CBN de la région (Massif central, Pyrénées-Midi-Pyrénées et Sud Atlantique) avec l'appui d'experts en tenant compte du retour d'expérience et de l'amélioration des connaissances sur les espèces potentiellement sensibles et attractives.

Pour la flore vasculaire, les taxons évalués sont les espèces et sous-espèces appartenant au catalogue floristique régional, hybrides compris.

Sont non sensibles par défaut dans la région :

- les taxons de présence incertaine, a priori cités par erreur (ex. *Carex repens*) ;
- les taxons uniquement exotiques dans la région (ex. *Reynoutria japonica*), bien que la possibilité d'inscrire exceptionnellement certaines espèces attractives soit laissée par le guide méthodologique ;
- les taxons supposés éteints dans la région, pour lesquels les chances de redécouverte semblent très faibles (ex. *Aldrovanda vesiculosa*) ; les taxons non revus jugés « retrouvables » sont en revanche retenus (ex. *Cicuta virosa*) ;
- les taxons méconnus (ex. *Poa pratensis subsp. irrigata*) ;
- les espèces pour lesquelles il est nécessaire de se référer aux sous-espèces (ex. *Aconitum napellus*).

La liste nationale de sensibilité comporte 7 taxons de flore vasculaire dont 3 présents en Nouvelle-Aquitaine qui intègrent ainsi la liste de sensibilité régionale : *Caldesia parnassifolia*, *Hammarbya paludosa*, *Liparis loeselii*.

La méthodologie s'appuie sur le Guide technique de la Sensibilité des données à la diffusion (MNHN 2022). Les adaptations régionales de la définition des critères :

- B1a : espèce menacée (cotée CR, EN, ou VU) sur la liste rouge nationale [LRN] (ex. *Lindernia procumbens* EN en France) **ou sur l'une des listes des 3 ex-régions (LRR-ex)** Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ex. *Antennaria dioica* CR en Limousin) ;
- B1b : espèce non évaluée, DD ou NT sur la LRN ou **sur l'ensemble des 3 LRR-ex** et espèce exceptionnelle ou très rare en Nouvelle-Aquitaine d'après les indices de rareté de Boulet *et al.* (1999) avec par exemple *Melilotus spicatus*, exceptionnel en Nouvelle-Aquitaine et non évalué sur les LRR-ex ou des espèces fragiles en raison d'une dynamique démographique faible (ex. *Anacamptis papilionacea*) ;
- B2 : espèce non menacée mais milieu sensible en cas de fréquentation ou de dérangement (ex. *Eryngium maritimum* des dunes) ;
- A1 : espèce sujette à prélèvement (ex. *Allium ursinum*) ou dérangement (ex. *Anacamptis fragrans*, piétinement des pelouses à orchidées) ; les espèces rarissimes sont toujours susceptibles d'être prélevées par quelques collectionneurs ;
- A2 : cas connus susceptibles d'affecter l'état des populations (ex. récoltes de *Menyanthes trifoliata*) ou éléments objectifs d'un risque sur l'état de conservation à l'avenir (ex. *Centaurium chloodes*) ;
- C1 : informations déjà dans le domaine public, ou déjà connues des personnes ou groupes de personnes

susceptibles de porter atteinte aux populations ; ce critère éliminatoire n'a jamais été utilisé en Nouvelle-Aquitaine car nous estimons que le fait qu'une station ait été publiée ou soit déjà connue d'un groupe de personnes ne justifie pas qu'elle soit plus largement diffusée si l'espèce est fragile ;

- C2 : espèce facilement trouvable ou accessible sur le terrain, pour un observateur connaissant la biologie de l'espèce (ex. *Gentiana lutea*, souvent abondant dans les pâturages montagnards).

La méthodologie retient trois niveaux de floutage : 1 km² (mailles de 1x1 km), 25 km² (mailles de 5x5 km) et 100 km² (mailles de 10x10 km). Celui-ci est dans un premier temps calculé selon la vulnérabilité régionale en conservant la cotation la moins menacée des trois ex-régions (ex. *Gratiola officinalis* est NT en Aquitaine, NT en Poitou-Charentes et CR en Limousin, la cotation NT est retenue au niveau régional). Les espèces Non évaluées ou DD au niveau régional font l'objet d'une proposition de cotation selon l'état actuel des connaissances. On aboutit alors à l'échelle suivante :

- Vulnérabilité régionale = CR (inclus CR*) ou EN : floutage 100 km²

- Vulnérabilité régionale = VU : floutage 25 km²

- Vulnérabilité régionale = NT ou LC : floutage 1 km²

Dans un second temps, le groupe de travail peut corriger ces propositions selon les retours d'expérience ou l'attractivité de l'espèce.

Le lien entre espèces végétales et taxons faune potentiellement sensible a été pris en compte.

La sensibilité est sans exception proposée à l'échelle régionale **Nouvelle-Aquitaine** pour une durée **permanente**. Les éléments remarquables de flore vasculaire à rendre sensibles sont : tout élément constituant l'individu.

Au total, ce sont **257 espèces et 8 sous-espèces de flore vasculaire** qui sont proposées sensibles en Nouvelle-Aquitaine. Auxquelles se rajoutent **24 hybrides** (tous sensibles au niveau spécifique) ainsi que **22 sous-espèces non comptabilisées qui hériteront du statut sensible de l'espèce** (ex. *Onosma tricosperma subsp.atlantica* sensible automatiquement par sensibilité de l'espèce *Onosma tricosperma*). Cette remarque est également valable pour les rangs variétaux.

Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à l'unanimité un avis favorable pour la méthodologie pour la révision de la liste des données sensibles de la flore vasculaire et la liste des données sensibles de flore vasculaire en Nouvelle-Aquitaine.

Le Président du CSRPN N-A

